



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements publics et privés

Question écrite n° 42546

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le respect du principe de laïcité à l'hôpital. Il souhaiterait savoir s'il veillera à ce que la disposition législative annoncée en matière de laïcité à l'hôpital prohibera toute discrimination entre les sexes à l'occasion des consultations ou soins dispensés, et permettra aux médecins et aux personnels médicaux de se concentrer sur la dimension médicale de leur mission.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de la santé et de la protection sociale sur le respect du principe de laïcité à l'hôpital. Il lui demande de veiller à ce que la disposition législative annoncée en matière de laïcité à l'hôpital prohibe toute discrimination entre les sexes à l'occasion des consultations ou soins dispensés. Le ministre lui indique qu'une circulaire rappellera que les principes de liberté de conscience, de laïcité de l'État et de neutralité des services publics résultent de textes constitutionnels et législatifs que tous les fonctionnaires et agents publics doivent appliquer strictement. Par ailleurs, ce texte soulignera que dans les établissements publics de santé, tous les patients sont traités de la même façon quelles que puissent être leurs croyances religieuses. Enfin, il indiquera qu'il convient que dans les établissements publics de santé, le malade puisse, en dehors des cas d'urgence, choisir librement son praticien, son établissement et éventuellement son service. Toutefois, ce libre choix ne doit pas perturber l'organisation des soins, compromettre les exigences sanitaires, voire créer des désordres persistants. Il ne permet pas que la personne prise en charge puisse s'opposer à ce qu'un membre de l'équipe de soins procède à un acte de diagnostic ou de soins pour des motifs tirés de l'origine, du sexe ou de la religion de ce dernier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42546

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2004, page 4890

**Réponse publiée le :** 26 octobre 2004, page 8520